

Wittelsheim Stocamine : le Conseil constitutionnel rejette un article de la loi de finances

Saisi par le député LFI du Bas-Rhin Emmanuel Fernandes, le Conseil constitutionnel rejette un article de la loi de finances 2024 qui abordait la question du dossier Stocamine. Cela n'a rien à faire dans une loi de finances, estiment les juges.

Olivier Claudon – Aujourd'hui à 11:33 – Temps de lecture : 2 min



Le chevalement de Stocamine à Wittelsheim. /Photo Vincent Voegtlin

L'article 208 de la loi de finances 2024 adoptée le 21 décembre portait sur le site de stockage de déchets dangereux de Stocamine à Wittelsheim et stipulait que « l'État s'assure de l'extraction des déchets quand des techniques de robotisation rigoureusement éprouvées, au regard de la sécurité des travailleurs et de la protection de l'environnement dans un contexte de mine grisouteuse, sont disponibles et dès lors que les résultats de la surveillance mettent en évidence un impact lié à la remontée de l'eau saumurée sur le stockage des déchets ».

Des interférences avec les procédures en cours ?

Les magistrats du Conseil constitutionnel, saisi par le député du Bas-Rhin [Emmanuel Fernandes](#) (LFI), ont jugé que ces dispositions n'ont pas leur place dans une loi de finances car n'ayant trait ni à la comptabilité publique, ni aux recettes fiscales, dépenses, et autres modalités financières d'État. « Par

conséquent, sans qu'il soit besoin d'examiner les autres griefs et sans que le Conseil constitutionnel ne préjuge de la conformité du contenu de ces dispositions aux autres exigences constitutionnelles, il y a lieu de constater que, adoptées selon une procédure contraire à la Constitution, elles lui sont donc contraires. »

En novembre, le ministre de la transition écologique [Christophe Béchu](#) annonçait avoir porté « dans le projet de loi de finances, un dispositif de garantie permettant de financer, le moment venu, les opérations de récupération de ces déchets lorsque des solutions technologiques, et notamment robotique, encore indisponibles à cette heure, permettront une intervention en toute autonomie dans ce type particulier de mine ».

Emmanuel Fernandes a [saisi le Conseil constitutionnel](#) en estimant que l'article visé interférait avec les procédures juridiques en cours sur la question du déstockage ou de l'enfouissement définitif des 42 000 tonnes de déchets dangereux de Stocamine.

Il s'agit « d'une arnaque du gouvernement qui visait à feindre la prise en compte des générations futures en enfouissant définitivement les déchets toxiques à Stocamine, a réagi le député sur son compte Facebook. Nouveau camouflet pour le gouvernement qui doit finir par accepter de déstocker Stocamine ».

La procédure de confinement définitif engagée par le gouvernement est actuellement suspendue par la justice après un recours d'Alsace Nature.